



Section des langues et des littératures vivantes

Département des langues et des littératures
méditerranéennes, slaves et orientales

Langue, littérature et civilisation chinoises

Baccalauréat universitaire (Bachelor of Arts, BA)

Maîtrise universitaire (Master of Arts, MA)

A ce document s'ajoute la présentation des enseignements offerts,
qui est mise à jour annuellement

Entrée en vigueur de ce plan d'études : octobre 2005

OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT :**Les objectifs du Baccalauréat universitaire (Bachelor of Arts, BA) en chinois sont les suivants :**

- donner aux étudiant-e-s de bonnes connaissances de base et des outils de réflexion sur la civilisation, l'histoire et la littérature chinoises ;
- donner aux étudiant-e-s de bonnes bases de langue chinoise (moderne et classique) ;
- préparer les étudiant-e-s à des études ou recherches de type MA ou autres dans le domaine des études chinoises ;
- contribuer à la formation de type "lettres" ou "sciences humaines" des étudiant-e-s, en les exerçant aux tâches de réflexion et de communication (orale et écrite) propres à ces études ;
- donner aux étudiant-e-s les compétences linguistiques et culturelles générales indispensables pour des professions en rapport avec la Chine (diplomatie, journalisme, tourisme, etc.).

Ces objectifs sont envisagés en complémentarité les uns par rapport aux autres.

Notamment, même si l'apprentissage de la langue représente une partie importante du BA, l'acquisition de compétences linguistiques en chinois n'est pas considérée ici comme un objectif en soi, mais comme un moyen d'accès aux sources et à la culture, comme il se doit dans une faculté de lettres. A l'inverse, il est rappelé qu'étant donné l'importance des tournures classiques en chinois moderne, et le poids de l'histoire ancienne dans la Chine contemporaine, parmi d'autres facteurs, une approche purement linguistique du chinois et de la Chine demeurerait fondamentalement insatisfaisante.

Cette réflexion se concrétise dans la répartition des modules du programme du BA : trois modules sont de nature proprement "sciences humaines" (civilisation, histoire, littérature, chinois classique, sinologie) ; les trois autres sont consacrés à l'apprentissage de la langue moderne. Mais même dans ces derniers modules, des travaux de traduction, de version, et de composition contribueront à former les étudiant-e-s aux compétences de type "lettres" mentionnées ci-dessus.

Les objectifs de la Maîtrise universitaire (Master of Arts, MA) sont les suivants :

- approfondir le programme de BA (*cf.* ci-dessus pour les objectifs du BA) ;
- approfondir la compréhension des textes et former à la traduction scientifique ou littéraire ;
- donner les compétences, méthodologiques ou autres, nécessaires à la recherche, notamment grâce à la rédaction d'un mémoire ;
- favoriser les approches interdisciplinaires ou interculturelle (rapprochements avec l'histoire ou la littérature comparée, avec la culture et la civilisation japonaises, etc.) ;
- préparer à des formations approfondies (doctorat, diplômes spécialisés) ;
- préparer à des professions en rapport avec la Chine et/ou l'Asie (diplomatie, journalisme, tourisme, etc.), en approfondissant les connaissances linguistiques et culturelles acquises au niveau du BA.

L'ENSEIGNEMENT PROPOSE :

Niveau BA <i>Le nombre d'heures (par semaine / année) effectivement proposées peut varier selon les années.</i>		
Modules	Enseignements	
BA1	Travaux pratiques de langue chinoise moderne I	6-8 h.
BA2, BA4	Cours ou cours-séminaires en littérature et civilisation chinoise (1) (2) (3)	4 h.
BA2	Séminaire d'initiation aux études chinoises (3)	2 h.
BA3	Travaux pratiques de langue chinoise moderne II	6-8 h.
BA4	Séminaire d'introduction à la littérature chinoise (3)	2 h.
BA4	Séminaire d'initiation aux études chinoises II	1 h.
BA5	Séminaire d'initiation à la langue classique	2 h.
BA5	Séminaire de sinologie et de philologie	2 h.
BA6	Travaux pratiques de langue chinoise moderne III	4-6 h.
BA7	Conférences + séminaire interculturel Chine/Japon (1)	2 h.

Niveau MA <i>Le nombre d'heures (par semaine / année) effectivement proposées peut varier selon les années.</i>		
Modules	Enseignements	
MA1	Séminaires et cours en histoire et civilisation chinoise (1) (2) (3)	4 h.
MA2	Séminaires de lectures de textes classiques (1)	4-6 h.
MA3	Séminaires de lectures de textes modernes (1)	4-6 h.

(1) Intitulés et matière renouvelés chaque année.

(2) Y compris des enseignements sur la Chine dispensés dans d'autres départements (histoire, histoire de l'art, etc.).

(3) Enseignements proposés aux étudiant-e-s d'autres disciplines (modules à option, 15^e module).

1. PROGRAMME DU BA :

REMARQUES ET DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LE BA

Modules, crédits, et évaluations :

Tous les modules valent 12 crédits.

En principe, les examens ne pourront pas porter sur la matière d'un enseignement dispensé plus d'une année auparavant.

La plupart des enseignements du BA de chinois sont annuels, et tous les modules s'effectuent en un an, à l'exception du module BA5 qui s'effectue en principe en deux ans.

Accessibilité des modules aux étudiant-e-s d'autres disciplines :

- Les modules BA2 et BA4 sont donnés en français et sont accessibles aux étudiant-e-s d'autres disciplines (modules libres de ces disciplines, 15^e module libre, modules à option du MA).

- Les enseignements et évaluations des modules BA1, BA3, BA5, et BA6 se font en partie ou totalement en chinois, et/ou présupposent des connaissances de chinois. Ils ne sont en principe pas accessibles aux étudiant-e-s d'autres disciplines, à l'exception des étudiant-e-s de linguistique, d'histoire des religions, et de japonais (*cf.* ci-dessous les dispositions particulières pour ces étudiant-e-s).

Dispositions particulières pour les étudiant-e-s de japonais, de linguistique, et d'histoire des religions :

Tous les modules de chinois, y compris ceux de langue, sont accessibles aux étudiant-e-s de japonais, de linguistique, et d'histoire des religions, soit comme module libre de leurs plans d'études respectifs, soit comme 15^e module libre, soit les deux.

Ces modules sont également accessibles aux étudiant-e-s de MA de ces disciplines, avec des modalités d'évaluation adaptées.

En cas de trop grande affluence, l'admission aux modules BA1 et BA3 peut être suspendue.

L'admission aux modules BA3, BA5 et BA6, qui présupposent des connaissances de langue chinoise, est soumise à conditions.

Choix des disciplines :

Il est recommandé aux étudiant-e-s de chinois de combiner leur discipline soit avec le japonais, soit avec une discipline formatrice et complémentaire sur le plan méthodologique et théorique (histoire, histoire des religions, philosophie, linguistique, histoire de l'art, français, etc.).

Dispositions particulières pour les étudiant-e-s sinophones ou de langue maternelle chinoise :

Les étudiant-e-s pouvant justifier de connaissances de la langue chinoise (langue maternelle chinoise, séjours en Chine, etc.) se verront proposer un programme individualisé de remplacement pour tout ou partie des modules BA1, BA3 et BA6. L'examen du module BA6 (version de chinois moderne) est dû dans tous les cas.

Dispositions particulières pour les étudiant-e-s effectuant un séjour en Chine dans le cadre de leurs études :

Il est conseillé aux étudiant-e-s de chinois d'effectuer un séjour d'études en Chine avant la fin du BA. Les étudiant-e-s effectuant un séjour d'études en Chine (ou éventuellement ailleurs) durant leurs études (minimum : 1 semestre) pourront se voir offrir des modalités d'évaluation personnalisées, sur décision des responsables du plan d'études de chinois, et sur présentation de justificatifs. Il est recommandé aux étudiant-e-s de discuter de ces possibilités avec les responsables du plan d'études de chinois *avant* le départ pour l'étranger.

Remarque sur la présentation des travaux écrits :

Les étudiant-e-s respecteront les règles éthiques et formelles qui président à la rédaction de tout travail scientifique. Ils veilleront notamment à indiquer avec précision et honnêteté leurs sources. Ils s'en tiendront aux règles de rédaction usuelles (forme des notes, renvois, indications bibliographiques, etc.).

Connaissance de l'anglais :

De nombreuses études sur la Chine étant rédigées en langue anglaise, une connaissance au moins passive (lecture) de cette langue est indispensable et sera considérée comme allant de soi.

BA EN LANGUE, LITTÉRATURE ET CIVILISATION CHINOISES

Module BA1 : Langue chinoise moderne I (12 crédits)

Travaux pratiques : 6-8h/A

Attestation : participation active aux travaux pratiques.

Evaluation : examen oral de chinois moderne, avec partie écrite (env. 30 minutes en tout)

Module BA2 : Initiation aux études chinoises (12 crédits)

Séminaire d'initiation aux études chinoises : 2h./A.

Cours : 2h./A.

Attestation : travaux et tests dans le cadre du séminaire selon des modalités définies en début d'enseignement.

Evaluation : examen oral (env. 20 minutes) portant sur la matière et des enseignements du module.

Module BA3 : Langue chinoise moderne II (12 crédits)

Condition d'accès: réussite de BA1 au préalable.

Travaux pratiques : 6-8 h./A.

Attestation : participation active aux travaux pratiques.

Evaluation : examen oral de chinois moderne, avec partie écrite (env. 30 minutes en tout)

Module BA4 : Introduction à la littérature chinoise (12 crédits)

Cours et séminaires : 2-4h./A.

Attestation : travaux dans le cadre des enseignements.

Evaluation : examen écrit (8h) dissertation sur un sujet déterminé dans le cadre des enseignements.

Module BA5 : Langue chinoise classique et sinologie (2 X 6 crédits)

Demi-module BA5a : Initiation au chinois classique (6 crédits)

Condition d'accès: réussite de BA1 au préalable.

Séminaire d'initiation au chinois classique: 2h./A.

Attestation : travaux et tests dans le cadre du séminaire.

Demi-module BA5b : Philologie et textes classiques chinois (6 crédits)

Condition d'accès: avoir suivi BA5a et avoir rendu les travaux d'attestation au préalable

Séminaire de philologie et textes classiques : 2h./A.

Evaluation : examen écrit (6h): version commentée de chinois classique.

Module BA6 : Langue chinoise moderne III (12 crédits)

Condition d'accès: réussite de BA3 au préalable.

Travaux pratiques : 4-6h./A.

Attestation : tests et travaux dans le cadre des TP selon des modalités définies en début d'enseignements.

Evaluation : examen écrit (6h): version de chinois moderne.

Module BA7 : A option (12 crédits)
Langues et cultures extrême-orientales OU Module libre

Module BA7 : Langues et cultures extrême-orientales (12 crédits)

Condition d'accès : réussite de BA2 et BA4 (du plan d'études de chinois ou de japonais) au préalable.
Séminaire(s) interculturel(s), séminaires sur la Chine ou le Japon, conférences sur l'Extrême-Orient (2-3 h./A.).

Evaluation : petit mémoire (25-30 pages, 50'000-60'000 signes) sur un sujet interculturel Chine et/ou Japon et/ou autre pays extrême-oriental (Corée, Vietnam), en rapport avec la matière d'un séminaire.

Remarque: Les étudiant-e-s ayant le chinois et le japonais comme leurs deux branches principales de BA et choisissant cette option dans le cadre du BA de chinois devront suivre l'option "Module libre" dans l'autre branche.

OU

Module BA7 : Module libre (12 crédits)

Ce module sera choisi avec l'accord des responsables du plan d'études de chinois

- soit en japonais, selon les conditions de l'unité de japonais ;
- soit parmi les modules proposés en options par les disciplines suivantes : français, littérature comparée, études genre, linguistique, histoire, histoire des religions, philosophie, histoire de l'art, ethnologie, et sociologie (liste close). Cette offre est susceptible de varier selon les années, et les conditions d'accès à ces modules sont fixées par les départements/unités concernés.

Parcours-type pour un BA en trois ans :

Commencer avec BA1 + BA2,
Continuer avec BA3 + BA4 + BA5a,
Terminer avec BA5b + BA6 + BA7.

2. PROGRAMME DU MA :

REMARQUES ET DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LE MA

MA :

Le MA de Langue, littérature et culture chinoises est réservé aux étudiant-e-s titulaires d'un BA comportant au moins 60 crédits ECTS de chinois ou d'un diplôme jugé équivalent ; le MA en Langues et cultures extrême-orientales (voir plan d'études spécifique) est réservé aux étudiant-e-s ayant obtenu un BA avec le chinois et le japonais comme branches principales, ou un diplôme jugé équivalent.

Les demandes d'équivalence sont examinées selon les procédures en vigueur à l'Université de Genève et à la Faculté des lettres.

Modules, crédits, et évaluations

Tous les modules valent 12 crédits.

La plupart des enseignements du MA sont semestriels. Les modules du MA s'effectuent sur un ou deux ans, selon les cas et les capacités des étudiant-e-s. En principe, les examens ne pourront pas porter sur la matière d'un enseignement dispensé plus d'une année auparavant.

Accessibilité des modules aux étudiant-e-s d'autres disciplines :

- Le module MA1 est donné en grande partie en français et est accessible comme option pour les étudiant-e-s d'autres disciplines (niveau MA).

- Les autres modules se font en partie ou totalement en chinois, et/ou présupposent des connaissances de chinois. Ils peuvent être pris comme option(s) par les étudiant-e-s ayant un BA de chinois (60 crédits ECTS ou niveau jugé équivalent) ou par les étudiant-e-s d'autres disciplines pouvant justifier de connaissances adaptées.

Connaissances de chinois et séjour en Chine :

Les étudiant-e-s de MA doivent avoir de bonnes connaissances de chinois dès le début du programme ; ils doivent notamment être capables de lire, avec l'aide ponctuelle du dictionnaire, des textes de difficulté normale en chinois moderne.

Pour les étudiant-e-s de MA, un séjour préalable en Chine est quasiment indispensable ; ce séjour pourra éventuellement être effectué à la fin de la première année du MA.

Le séjour d'études en Chine effectué immédiatement avant ou pendant le MA (minimum : 1 semestre) pourra donner lieu à des dispenses de cours et d'enseignement, sur décision des responsables du plan d'études de chinois, et sur présentation de justificatifs. Il est recommandé aux étudiant-e-s de discuter de ces possibilités avec les responsables du plan d'études de chinois *avant* le départ pour l'étranger.

Les attestations et examens des modules sont en principe dus.

Remarque sur la présentation des travaux écrits :

Les étudiant-e-s respecteront les règles éthiques et formelles qui président à la rédaction de tout travail scientifique. Ils veilleront notamment à indiquer avec précision et honnêteté leurs sources. Ils s'en tiendront aux règles de rédaction usuelles (forme des notes, renvois, indications bibliographiques, etc.).

Connaissance de l'anglais :

De nombreuses études sur la Chine étant rédigées en langue anglaise, une connaissance au moins passive (lecture) de cette langue est indispensable et sera considérée comme allant de soi.

MA EN LANGUE, LITTÉRATURE ET CIVILISATION CHINOISES

Module MA1 : Histoire et civilisation chinoises (12 crédits)

Séminaires et cours : 2-3h./A

Attestation : travail écrit (15-20 pages, 30'000-40'000 signes) dans le cadre de l'un des enseignements.

Evaluation : examen écrit (dissertation, 8h.).

Conditions : l'attestation et l'examen se font dans deux enseignements différents ;
l'attestation ou l'examen (mais pas les deux) peut se faire à partir du programme du BA de chinois, avec un mode d'évaluation approprié aux étudiant-e-s de MA.

Module MA2 : Textes chinois classiques (12 crédits)

Séminaires : 3-4h./A.

Attestation : version commentée (env. 600 signes) dans le cadre de l'un des séminaires.

Evaluation : examen oral (env. 60 minutes): présentation d'un texte classique en rapport avec l'un des séminaires.

Condition : l'attestation et l'examen se font dans deux séminaires différents.

Module MA3 : Textes chinois modernes (12 crédits)

Séminaires : 3-4h./A.

Attestation : version commentée (env. 1500 signes) dans le cadre de l'un des enseignements.

Evaluation : examen oral (env. 60 minutes): présentation d'un texte moderne en rapport avec l'un des enseignements. Une partie de l'examen s'effectue en langue chinoise.

Condition : l'attestation et l'examen se font dans deux enseignements différents.

Mémoire (48 crédits) :

Travail écrit de 80 pages environ (env. 160'000 signes, sans les annexes) qui fait l'objet d'une soutenance d'environ 60 minutes.

Le mémoire portera sur un sujet choisi en accord avec le directeur ou la directrice du mémoire ; ce sera généralement soit le traitement d'une thématique ou d'une question ; soit la traduction annotée et commentée d'un texte non encore traduit en français. Le mémoire doit s'appuyer sur une bibliographie pour partie en langue chinoise, et doit comprendre la traduction ou le commentaire de textes chinois. Ce travail doit être envisagé comme une initiation à la recherche et s'entourer des règles de précautions scientifiques communes en la matière.

Une première version du mémoire sera remise deux mois avant la date prévue pour la soutenance. La version définitive sera rendue un mois avant la date prévue pour la soutenance.

MODULES A OPTION

Conformément au Règlement d'études de la Faculté des lettres, le choix des modules à option (MA4-MA6) est libre. Toutefois, l'étudiant-e qui souhaite approfondir ses connaissances dans sa discipline de mémoire peut en principe choisir jusqu'à trois modules parmi ceux proposés ci-dessous, et composer ainsi un MA "monodisciplinaire"¹.

Module MA : Histoire et civilisation chinoises (2^{ème} module) (12 crédits)

Répétition de MA1, avec d'autres enseignements.

Module MA : Textes chinois classiques (2^{ème} module) (12 crédits)

Répétition de MA2, avec d'autres enseignements.

Module MA : Textes chinois modernes (2^{ème} module) (12 crédits)

Répétition de MA3, avec d'autres enseignements.

Module MA : Module libre (12 crédits)

Ce module libre sera choisi d'entente avec le directeur ou la directrice du mémoire parmi les modules proposés comme options des disciplines suivantes : japonais, français, littérature comparée, études genre, linguistique, histoire, histoire des religions, philosophie, histoire de l'art, ethnologie, sociologie. L'offre en ce sens est susceptible de varier selon les années, et les conditions d'accès à ces modules sont fixées par les départements/unités concernés.

Remarque: Une initiation à la langue japonaise est particulièrement recommandée aux étudiant-e-s de chinois.

¹ Le terme "monodisciplinaire" n'a qu'une valeur descriptive et ne correspond pas à un titre particulier (voir communiqué du Conseil de Faculté, séance du 12 janvier 2005).

3. MODULES OUVERTS AUX ETUDIANT-E-S D'AUTRES DISCIPLINES

(Toutes les conditions spécifiées plus haut dans la description des modules s'appliquent.)

Au niveau du BA:

Module BA2 : Initiation aux études chinoises (aucune connaissance de la langue chinoise n'est nécessaire).

Module BA4 : Introduction à la littérature chinoise (aucune connaissance de la langue chinoise n'est nécessaire).

Au niveau du MA:

Module BA2 : Initiation aux études chinoises (avec des modalités d'évaluation adaptées au niveau)

Module BA4 : Introduction à la littérature chinoise (avec des modalités d'évaluation adaptées au niveau)

Module MA1 : Histoire et civilisation chinoises (aucune connaissance de la langue chinoise n'est nécessaire; choix parmi les enseignements du module donnés en français).

Au niveau du MA, pour les étudiant-e-s qui satisfont aux conditions d'accès à la Maîtrise spécifiées p. 6:

Module MA1 : Histoire et civilisation chinoises

Module MA2 : Textes chinois classiques

Module MA3 : Textes chinois modernes

Etudiant-e-s de japonais, de linguistique, et d'histoire des religions :

A certaines conditions, ces étudiant-e-s ont accès aux modules de/en langue chinoise ; cf. les "remarques et dispositions particulières" du BA et du MA, ci-dessus.